

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**



**- COMMUNIQUE DE PRESSE -**

## **Carbios annonce le lancement d'une augmentation de capital d'environ 105 M€ pour financer ses plans de développement industriel représentant une innovation majeure dans le cycle de vie des plastiques et textiles**

**Clermont-Ferrand, le 3 mai 2021 (06h30 CEST)** - Carbios (Euronext Growth Paris : ALCRB), société pionnière dans le développement de solutions enzymatiques dédiées à la fin de vie des polymères plastiques et textiles (la « **Société** »), annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, pour ses actionnaires existants et d'une offre globale (l' « **Offre** »), d'un montant initialement prévu de 105 M€. L'Offre pourra être portée jusqu'à un maximum de 120,75 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

### **Principales modalités de la transaction**

- Augmentation de capital par voie d'offre au public et avec un délai de priorité de 4 jours de bourse à titre irréductible pour les actionnaires existants
- Deux actionnaires stratégiques de Carbios, L'Oréal (via son fonds de capital-investissement BOLD) et Michelin Ventures, se sont engagés irrévocablement à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de leur participation actuelle de 10,36% du capital de Carbios
- Montant initial de 105 M€ pouvant être porté jusqu'à 120,75 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- Prix de souscription maximum de 41 € par action nouvelle
- Délai de priorité et offre au public : du 3 mai 2021 au 6 mai 2021 inclus
- Placement privé : du 3 mai 2021 au 10 mai 2021
- Eligible au PEA et PEA-PME

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

## **Rationnel de la transaction**

La Société envisage d'utiliser les fonds qui seront levés notamment afin de financer :

- la construction d'une Unité de référence exploitant sa technologie enzymatique de recyclage à 100% du PET dont la capacité de production est estimée à 40 000 tonnes par an et pour laquelle l'investissement est estimé à environ 100 M€, à hauteur d'environ 65% du produit net de l'émission; à cet égard, il est précisé que la part de l'investissement dans l'Unité de référence non financée grâce au produit net de l'émission le sera, le moment venu, par le biais d'autres sources de financement;
- les dépenses opérationnelles de la Société, à hauteur d'environ 5% du produit net de l'émission;
- les dépenses opérationnelles liées à l'usine de Démonstration en cours de construction sur le site industriel de Cataroux dont 10 à 15 M€ restent à financer par la Société, à hauteur d'environ 5 % du produit net de l'émission; à cet égard, il est précisé que la part de l'investissement dans l'usine de Démonstration non financée grâce au produit net de l'émission le sera, le moment venu, par le biais d'autres sources de financement;
- les dépenses liées à ses activités de R&D propres au PET et au PLA et le déploiement de ses activités de Recherche pour d'autres polymères et/ou d'autres applications de ses technologies, à hauteur d'environ 10 % du produit net de l'émission; et
- la rationalisation de son portefeuille en vue de développer ses technologies de biodégradation au-delà du PLA, à hauteur d'environ 15 % du produit net de l'émission.

Sur la base des éléments de trésorerie à date et des dépenses prévisionnelles de la Société, le produit net de l'émission devrait permettre à la Société de mener à bien ses objectifs stratégiques et de couvrir ses besoins en fonds de roulement jusqu'à fin 2023.

BNP Paribas, Bryan, Garnier & Co Limited, Bryan Garnier Securities, J.P. Morgan, Natixis et ODDO BHF SCA agissent en tant que coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés dans le cadre de l'Offre (ensemble, les « **Banques** »).

**Jean-Claude Lumaret, Directeur Général de Carbios :** « *La pollution plastique est l'un des défis majeurs de notre époque ! Le plastique est présent dans notre vie quotidienne sous de nombreuses formes et dans de nombreux domaines, mais seule une petite quantité de ce plastique est actuellement recyclée. Nos équipes de recherche et développement ont développé une technologie unique au monde basée sur l'utilisation d'enzymes pour déconstruire tout type de déchets PET (bouteilles, emballages, fibres de polyester...) en ses constituants de base (monomères) qui peuvent ensuite être réutilisés pour produire de nouveaux produits PET recyclables à l'infini et de la même qualité que les originaux. Il s'agit d'un tournant majeur dans l'industrie des plastiques et Carbios est au cœur de cette révolution. D'ici septembre, nous aurons construit un démonstrateur industriel qui nous permettra de générer suffisamment de données techniques pour projeter le fonctionnement des futures unités industrielles. Et nous avons récemment annoncé que nous allons construire notre propre unité de référence qui utilisera notre technologie de recyclage 100% PET, et dont la construction devrait débuter fin 2022, avec les premiers revenus de cette unité attendus en 2025. Pour financer ces nouvelles ambitions, nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital. Ouverte à tous, actionnaires et non-actionnaires, elle vous permet d'acquérir des actions dans notre société et de participer avec nous à la mise en place d'une économie plastique circulaire pérenne qui profitera aux générations futures et à notre planète. »*

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

### MODALITES DE L'OFFRE

Les actionnaires de la Société, inscrits en compte à la date du 30 avril, bénéficieront d'un délai de priorité à titre irréductible de 4 jours de bourse du 3 mai au 6 mai (inclus) sur le montant initial de l'Offre (à l'exclusion de l'exercice, le cas échéant, de la clause d'extension). Les actions non souscrites dans le cadre du délai de priorité ainsi que les actions nouvelles susceptibles d'être émises suite à l'exercice de la clause d'extension feront l'objet d'une offre globale (l'« **Offre Globale** ») comprenant (a) une offre au public en France (l'« **Offre au Public** ») principalement destinée aux personnes physiques, et (b) un placement privé à l'international (le « **Placement Privé International** ») (i) dans l'Union Européenne (y compris la France) et certains autres pays (à l'exclusion des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon) ; et (ii) aux Etats-Unis à un nombre limité d'« investisseurs institutionnels qualifiés » (*qualified institutional buyers*, « **QIB** ») au sens de la Règle 144A (« **Rule 144A** ») en vertu du *US Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et / ou des « investisseurs institutionnels accrédités » (*institutional accredited investors*) au sens de la *Rule 501* (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la *Regulation D* du *Securities Act* (« **IAI** ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la *Section 4(a)(2)* du *Securities Act*.

Les ordres passés dans le cadre de l'Offre Globale pourront être réduits en fonction des résultats des souscriptions à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité.

Le prix maximum de souscription des actions nouvelles sera de 41 € par action. Ce prix maximum ne préjuge en aucun cas du prix de souscription qui pourra être fixé.

Le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital est de 3.000.000 d'actions nouvelles (en cas d'exercice intégral de la clause d'extension), conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée général de la Société du 8 janvier 2021 (l'« **Assemblée Générale** »).

Le nombre définitif d'actions à émettre ainsi que le prix final de l'Offre seront déterminés à l'issue du Placement Privé International, le 10 mai 2021 (voir la section « Structure de l'Offre et calendrier indicatif » ci-dessous).

### **Engagements de souscription**

BOLD (Business Opportunities for L'Oréal Development), actionnaire détenant 482.834 actions de la Société (soit 5,91% du capital), s'est engagé irrévocablement (i) à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité des actions nouvelles à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société et (ii) à placer un ordre de souscription dans le cadre du Placement Privé International, avec pour objectif de permettre le maintien de sa quote-part dans le capital de la Société en cas d'exercice en tout ou en partie de la Clause d'Extension.

Michelin Ventures, actionnaire détenant 363.410 actions de la Société (soit 4,45% du capital), s'est engagé irrévocablement à souscrire à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité des actions nouvelles pour un montant maximum en euros correspondant au produit du montant initial de l'augmentation de capital (hors clause d'extension) et de sa quote-part dans le capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires [ou d'autres investisseurs potentiels] en ce qui concerne l'augmentation de capital.

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

### **Engagements d'abstention et de conservation**

La Société a convenu d'un engagement d'abstention expirant 120 jours calendaires après la date de règlement-livraison des actions nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles telles que spécifiées dans la note d'opération et d'une possibilité de levée par les Banques.

Certains actionnaires détenant une participation significative dans la Société (BOLD et Michelin Ventures), disposant ensemble de 10,36% du capital de la Société, et administrateurs ont également signé des engagements d'abstention et de conservation prenant effet à la date de signature de ces engagements et se poursuivant pendant 90 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

### **Garantie**

L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie et de placement entre la Société et les Banques (le « **Contrat de Garantie** ») qui pourra être résilié par les Banques à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement, sous réserve de certaines conditions habituelles pour ce type de contrat.

Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie ne serait pas signé, l'Offre serait annulée. En cas de non-signature ou de résiliation du Contrat de Garantie, cette information fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext Growth.

Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

En cas de demande insuffisante, l'Offre pourra être annulée ou réduite aux ordres de souscription effectivement reçus pour autant qu'ils représentent au moins 75% du montant initial de l'Offre, l'Offre étant annulée en dessous de ce seuil. Si l'Offre devait être annulée, tous les ordres de souscription reçus deviendraient alors nuls et nonavenus et seraient annulés rétroactivement.

### **Principales modalités de l'augmentation de capital**

#### Montant de l'émission et nombre d'actions nouvelles à émettre

L'augmentation de capital s'élève à un montant brut initial (prime d'émission incluse) de 105 M€, pouvant être porté à un montant maximum de 120,75 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, représentant un maximum de 15% du montant initial. Conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale, le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'augmentation de capital est de 3.000.000.

#### Structure de l'offre et calendrier indicatif

##### **Délai de priorité**

L'augmentation de capital est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité à titre irréductible des actionnaires (portant sur le montant initial de l'augmentation de capital uniquement) de 4 jours de bourse consécutifs, du 3 mai 2021 au 6 mai 2021 (inclus) à 17 heures (heure de Paris), accordé aux actionnaires inscrits en compte à la date du 30 avril 2021.

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société peuvent souscrire à titre irréductible, au prorata de leur participation au capital social de la Société, pour le montant initial de l'Offre (hors exercice de la clause d'extension).

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

En pratique, chaque actionnaire pourra passer un ordre de souscription prioritaire en euros portant sur un montant maximum correspondant à (i) 105 millions d'euros multiplié par (ii) le nombre d'actions de la Société qu'il détient (et qu'il aura immobilisées) au 30 avril 2021 et divisé par (iii) 8.164.472 (nombre d'actions existantes à ce jour).

A titre d'illustration, un actionnaire qui détiendrait 816 actions soit 0,01% du capital pourra souscrire à titre irréductible pour un montant maximal égal à 0,01% du montant initial de l'Offre (hors exercice de la clause d'extension), soit jusqu'à 10.494 euros, avec la certitude d'être servi intégralement, que l'augmentation de capital soit réalisée à 100%, 75%, ou 115% du montant initialement visé.

**Placement Privé International et Offre au Public**

Les actions nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité, ainsi que les actions nouvelles à émettre, le cas échéant, en cas d'exercice, en totalité ou partie, de la clause d'extension, feront l'objet d'une Offre Globale, comprenant :

- une Offre au Public en France, principalement destinée aux personnes physiques, ouverte du 3 mai 2021 au 6 mai 2021 (inclus) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet (si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier), et
- un Placement Privé International destiné aux investisseurs institutionnels, du 3 mai 2021 au 10 mai 2021 (inclus) à [12] heures (heure de Paris) comportant :
  - une offre dans l'Union Européenne (y compris en France) destinée à des investisseurs qualifiés ; et
  - un placement aux Etats-Unis à un nombre limité de QIBs au sens de la Rule 144A en vertu du Securities Act et/ou des IAI au sens de la *Rule 501* (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la *Regulation D* du Securities Act en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la *Section 4(a)(2)* du Securities Act.

Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'actions auquel ils peuvent prétendre au titre de l'exercice du délai de priorité devront le faire en passant un ordre dans le cadre de l'Offre Globale, étant précisé que les actionnaires ne bénéficient pas dans ce cadre d'une quelconque priorité.

Les ordres passés dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Privé International pourront être réduits en fonction des résultats des souscriptions à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité.

Le prix de souscription des actions nouvelles à émettre dans le cadre du délai de priorité et de l'Offre au Public sera égal au prix de souscription des actions nouvelles à émettre dans le cadre du Placement Privé International (le « **Prix de l'Offre** »). Le nombre final d'actions à émettre ainsi que le prix final de l'Offre seront fixés à la clôture du Placement Privé International, prévue le 10 mai 2021, étant précisé que le Prix de l'Offre, conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale, sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, avec une décote maximale de 20%. Le nombre définitif d'actions à émettre ainsi que le prix final de l'Offre feront l'objet d'un communiqué de presse ultérieur.

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

#### **Calendrier indicatif**

03/05/2021	Ouverture du délai de priorité, de l'Offre au Public et du Placement Privé International
06/05/2021	Clôture du délai de priorité et de l'Offre au Public à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet (si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier)
10/05/2021	Clôture du Placement Privé International à [12] heures (heure de Paris)  Centralisation  Fixation des modalités définitives de l'augmentation de capital (en ce compris l'exercice de la clause d'extension, le cas échéant)  Signature du Contrat de Garantie  Diffusion par la Société du communiqué de presse annonçant les résultats de l'augmentation de capital  Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
12/05/2021	Émission et règlement-livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre  Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris

#### **Mise à disposition du prospectus**

Carbios informe avoir déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (i) son Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice 2020 le 14 avril 2021 sous le numéro D.21-0306 (le « **DEU** ») et (ii) un amendement au DEU le 30 avril 2021 sous le numéro D.21-0306-A01 (l' « **Amendement au DEU** »).

Le DEU et l'Amendement au DEU sont disponibles sans frais sur le site Internet de la Société ([www.carbios.com](http://www.carbios.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le prospectus, ayant reçu le numéro d'approbation n°21-126 en date du 30 avril 2021 (le « **Prospectus** »), est composé (i) du DEU, (ii) de l'Amendement au DEU, (iii) d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ainsi que (iv) d'un résumé du Prospectus inclus dans la Note d'Opération.

Le Prospectus est disponible sans frais sur le site Internet de la Société ([www.carbios.com](http://www.carbios.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le chapitre 3 du DEU ainsi que dans le chapitre 2 de la Note d'Opération, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de Carbios.

Par ailleurs, si les actionnaires existants ne souscrivent pas d'actions dans le cadre du délai de priorité qui leur est réservé, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de la Société

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

sera significativement diminué (et d'autant plus en cas d'exercice en tout ou partie de la clause d'extension), sans que cette dilution puisse être estimée à la date du Prospectus, le prix et le nombre d'actions nouvelles étant fixés à la fin de la période de souscription sans pouvoir être déterminés à la date du Prospectus. Il est par ailleurs rappelé que le délai de priorité réservé aux actionnaires n'est ni négociable ni cessible.

### **A propos de Carbios :**

[Carbios](#), société de chimie verte, développe, en vue de leur industrialisation, des procédés biologiques innovants et compétitifs constituant une innovation majeure dans le cycle de vie des plastiques et textiles. Par son approche novatrice mariant pour la première fois le monde de l'enzymologie et de la plasturgie, Carbios ambitionne de répondre aux nouvelles attentes sociétales des consommateurs et aux enjeux de la transition énergétique en relevant un défi majeur de notre temps : la pollution plastique et textile.

La Société, fondée en 2011 par [Truffle Capital](#), s'est notamment donnée pour mission d'apporter une réponse industrielle au recyclage des plastiques et des textiles à base de PET (principal polymère des bouteilles, barquettes et textiles en polyesters). La technologie de recyclage enzymatique développée par Carbios déconstruit tout type de déchet PET en ses constituants de base qui peuvent ensuite être réutilisés pour produire des nouveaux produits en PET de qualité équivalente au vierge. Cette première mondiale a été saluée en avril 2020 par la communauté scientifique internationale à travers une publication en Une de la prestigieuse revue [Nature](#). Pour soutenir l'accélération de ce projet, Carbios s'appuie également sur un Consortium réunissant L'Oréal, Nestlé Waters, PepsiCo et Suntory Beverage & Food Europe.

La Société a également développé une technologie de biodégradation enzymatique des plastiques à usages uniques en PLA (polymère biosourcé). Cette technologie permet de créer une nouvelle génération de plastiques 100 % compostables en conditions domestiques en intégrant les enzymes au cœur même de ces plastiques. Cette innovation de rupture a été concédée en licence à [Carbiolice](#), coentreprise créée en 2016, et dans laquelle Carbios détient aujourd'hui une part majoritaire aux côtés du fonds SPI opéré par Bpifrance.

Pour en savoir plus : [www.carbios.com](http://www.carbios.com) / Twitter : [Carbios](#) LinkedIn : [Carbios](#) Instagram : [carbioshq](#)



Carbios (ISIN FR0011648716/ALCRB) est éligible au PEA-PME et bénéficie de la qualification « Entreprise Innovante » de Bpifrance permettant l'éligibilité des titres de la Société à l'investissement des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

#### **CARBIOS**

Benjamin Audebert  
Investor Relations  
[contact@carbios.com](mailto:contact@carbios.com)  
+33 (0)4 73 86 51 76

#### **Communications Financières**

Actifin  
Jean-Yves Barbara  
[Carbios@actifin.fr](mailto:Carbios@actifin.fr)  
+33 (0)805 65 00 64

#### **Relations Presse Financières**

Actifin  
Isabelle Dray  
[Idray@actifin.fr](mailto:Idray@actifin.fr)  
+33(0)6 63 93 08 15

#### **Relations Presse (Europe)**

Tilder  
Marie-Virginie Klein  
[mv.klein@tilder.com](mailto:mv.klein@tilder.com)  
+33 (0)1 44 14 99 96

#### **Relations Presse (U.S.)**

Rooney Partners  
Kate L. Barrette  
[kbarrette@rooneyco.com](mailto:kbarrette@rooneyco.com)  
+1 212 223 0561

**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

## **AVERTISSEMENT**

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société CARBIOS dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Les actions, ou toute autre titre, de la société CARBIOS ne peuvent être offertes ou vendues aux États Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société CARBIOS seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. CARBIOS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume Uni ou (y) au Royaume Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de CARBIOS ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par CARBIOS. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. CARBIOS attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows ainsi que l'évolution du secteur dans CARBIOS opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés



**Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.**

ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de CARBIOS, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel CARBIOS opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de CARBIOS. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. CARBIOS ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

BNP Paribas, Bryan, Garnier & Co Limited, Bryan Garnier Securities, J.P. Morgan, Natixis et Oddo BHF (les « **Etablissements Garants** ») agissent exclusivement pour le compte de CARBIOS et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Dans le cadre de l'offre d'actions ordinaires de CARBIOS, les Etablissements Garants, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de CARBIOS ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires de CARBIOS ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Etablissements Garants ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à CARBIOS, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.